

## **Danièle Joly (2007) L'émeute Paris Denoël**

### **Conclusions**

La rédaction de cet ouvrage a été motivée par l'explosion des banlieues françaises que des émeutes graves ont embrasées en automne 2005, à l'image de celles qui avaient secoué la Grande-Bretagne vingt ans auparavant. Dans les deux cas, les facteurs sous-jacents à ces manifestations violentes se rejoignent dans le désespoir des jeunes des minorités ethniques (d'origine immigrée): le désavantage social de ces jeunes est décuplé par l'échec scolaire, le chômage, la pauvreté, un avenir sans issue; par le racisme et la discrimination avec leurs cortèges d'humiliations quotidiennes et les injustices qui en découlent. Ces jeunes ressentent un fort sentiment d'impuissance généré par l'impossibilité de se faire entendre. Les actions policières ont ensuite allumé la poudrière. Il nous incombe de nous interroger sur les mesures à prendre pour remédier à cette situation grave. En tenant compte de la conjoncture française et britannique dans le contexte européen actuel, je propose une approche à quatre volets:

- Faciliter la pleine participation des populations d'origine immigrée, les minorités ethniques, à la société majoritaire.
- Reconnaître et valoriser la différence.
- Introduire un programme social qui s'adresse à ceux qui sont désavantagés, tant parmi les minorités ethniques qu'au sein de la population majoritaire.
- Mettre en place une politique efficace contre la discrimination et le racisme.

En outre, la police mérite une mention spéciale et doit faire l'objet de dispositions tranchantes.

En Grande-Bretagne, un accident ‘historique’, la loi sur la Nationalité et le Commonwealth de 1948 qui n’avait pas été envisagée pour traiter la question des immigrés du Nouveau Commonwealth, a pourtant été déterminante à leur endroit. Elle leur a octroyé tous les droits des citoyens dès leur arrivée. Bien que l’exercice et la pleine jouissance de ces droits n’aient été réalisés qu’au prix d’efforts et de pressions multiples, il n’en reste pas moins que ces dispositions ont entraîné des répercussions décisives. Entre autres conséquences, l’Etat britannique se devait de prendre la responsabilité entière de ces populations puisqu’il s’agissait de citoyens. De plus, la porte était ouverte à la participation politique des immigrés qui s’en saisirent pour défendre leurs intérêts. A long terme, il en a résulté une interaction intense entre les institutions majoritaires et les immigrés; parmi les immigrés, une culture de la participation s’est installée tandis que la société majoritaire s’y accoutumait. La liberté d’association dépourvue d’entraves administratives pour les britanniques comme pour les étrangers a encore stimulé ce processus. Les immigrés qui étaient partie prenante et pouvaient influencer les politiques les concernant n’ont pas manqué de le faire en s’investissant dans les partis britanniques, le processus électoral et la politique locale, de par leur action individuelle ou organisée. Il faudrait encourager en France un tel développement<sup>1</sup>.

Dans l’hexagone, les immigrés sont restés longtemps marginalisés dans leurs rapports avec la société française, à laquelle il leur était difficile de prendre part en vertu de leur statut d’étrangers qui leur fermait l’accès à la participation politique et leur interdisait de former des associations (jusqu’en 1981). En outre, l’Etat n’avait aucune obligation formelle vis-à-vis d’eux. Bien qu’une partie des populations d’origine

---

<sup>1</sup> Il est dommage par ailleurs que les nouveaux arrivants en Grande-Bretagne dont la plupart ne sont pas originaires du Commonwealth ne bénéficient pas des mêmes opportunités.

immigrée soit aujourd'hui française et jouisse des droits de citoyens, il faudra mener à bien un travail considérable pour les convaincre que leur participation est bienvenue et pour que soit modifiée la perception 'd'étrangers' qui demeure malgré leur statut de Français à part entière. Le vocable 'issu de l'immigration' qui désigne des Français dont les parents ou grands parents n'ont pas des racines européennes est révélateur de ce porte-à-faux; il est urgent de lui substituer un terme plus approprié.

Les associations constituent sans doute la clef qui permettra de déverrouiller la situation. Elles ont joué en Grande-Bretagne un rôle non-négligeable et peuvent faire de même en France. Elles fournissent une structure qui apporte une identification de groupe constructive, qui permet de surmonter l'isolement et les difficultés matérielles, donne un sens aux plus jeunes, transmet une richesse culturelle, et par-dessus tout, motive un engagement positif dans l'action collective. Elles représentent une courroie de transmission avec les institutions de la société majoritaire et un groupe de pression pour défendre des intérêts spécifiques. Elles peuvent également organiser des activités variées dans le domaine sportif, social et économique. En France, elles ont été atrophiées et contrecarrées par les politiques publiques qui devront faire le maximum pour redresser la barre et leur faciliter la tâche. Elles restent très affaiblies et nécessitent la mise en place de mécanismes de soutien et de financements supplémentaires pour encourager leur développement; restaurer le *statu quo* ne suffira pas. Cela est d'autant plus vrai pour les jeunes. Il est essentiel que ceux-ci se sentent en mesure de construire un projet d'avenir. Le dynamisme de la société civile détermine en grande partie la vitalité d'un pays; ceci est tout aussi vrai en ce qui concerne la composante d'origine immigrée.

J'ai postulé que la reconnaissance de la différence était indispensable à une bonne résolution des problèmes. Pourquoi? Est-elle véritablement essentielle alors qu'elle semble s'opposer à l'unicité de la République et de la Nation telles que les interprète la doctrine officielle? De fait, c'est une question de mémoire et de dignité. Les jeunes dont les parents ou grands-parents ont immigré doivent pouvoir être fiers de leurs racines s'ils désirent s'en réclamer et non pas se sentir contraints de les oblitérer ou de les dissimiler. De plus, leur culture ancestrale remonte pour beaucoup d'entre eux à un héritage colonial qui avait établi une hiérarchie de cultures et infériorisait la leur. Il est donc d'autant plus capital d'en restituer toute la valeur et la richesse dans les discours et dans les mentalités en France. Au demeurant, la société française a tout à y gagner puisqu'elle acquiert ainsi un apport diversifié qui pourrait lui insuffler une énergie nouvelle. La physionomie de la France est en mutation comme celle de maintes sociétés européennes. Il devient urgent d'en faire état et d'en tenir compte. Loin de se lamenter, il faudrait au contraire se féliciter de la mosaïque culturelle inédite en formation qui pourra contribuer à revitaliser le vieux continent. En Grande-Bretagne, la gestion de ces questions s'est concrétisée par la politique du multiculturalisme. Le multiculturalisme est sujet à plusieurs interprétations mais doit dans tous les cas combiner reconnaissance de la différence et égalité des chances. La formule britannique de multiculturalisme passe par les associations et les communautés ethniques. Elle s'est révélée très efficace pour toute une génération d'immigrés qui ont été incorporés au processus politique et à la gestion des questions les concernant. La politique multiculturaliste a eu aussi le mérite de permettre la cohabitation et l'échange entre des cultures diverses. Les programmes scolaires ont été élargis pour tenir compte des héritages diversifiés parmi la population maintenant

devenue autochtone. Les services publics sont adaptés aux besoins variés de leurs destinataires. L'égalité des chances en bénéficie grâce à la 'différenciation' bien connue des pédagogues, selon laquelle l'égalité de traitement nécessite une approche différenciée. En Grande-Bretagne, le multiculturalisme englobe également la religion. L'Islam, en particulier, est en bonne voie d'institutionnalisation.

Le multiculturalisme est actuellement remis en question à la suite des émeutes de 2001 dans le Nord de l'Angleterre et des attentats suicides à Londres en 2005. Il est peu vraisemblable que le multiculturalisme soit le principal coupable. Les émeutes de 2001 étaient plutôt liées à la misère au sein des populations respectives, à la faillite des politiques locales maintenant reconnue, et à la marginalisation des jeunes. Quant aux attentats, la France en a connus en 1995 sans cultiver la plus petite once de multiculturalisme. Le multiculturalisme à l'anglaise a bien fonctionné pour les premières générations qui se sont organisées en communautés ethniques. Il pêche aujourd'hui par son manque d'adaptation à une situation démographique différente. Les instances étatiques continuent de négocier avec des hommes de la première génération qui sont les leaders des associations et les contrôlent. Entre temps, les jeunes hommes et femmes se sentent exclus de ce processus alors qu'ils constituent une proportion croissante des minorités ethniques et se forment une identification de groupe différente de celle de leurs parents mais se distinguent aussi à certains égards de la jeunesse blanche. De meilleurs espaces d'échange et d'engagement sont nécessaires afin de ciseler un multiculturalisme moderne modulé selon les réalités actuelles. La clef de voûte de la réussite n'a pas changé cependant. Elle reste la participation active et l'action collective des jeunes générations qui doivent être prises en compte sérieusement et obtenir voix au chapitre. Malheureusement, les attentats

terroristes, la méfiance qui en découle envers les cultures différentes et l'ordre du jour sécuritaire œuvrent à l'encontre de ces objectifs.

En France, la reconnaissance de la différence, le multiculturalisme et les communautés ethniques font figure d'anathèmes. Pourtant, un *deus ex machina* républicain a été découvert pour la reconnaissance officielle de l'Islam, et rien n'empêcherait d'enseigner et de mieux célébrer tous les apports positifs des cultures variées qui se côtoient et s'interpénètrent dans l'hexagone. Par exemple, par le biais des programmes scolaires, des médias, des discours politiques et des représentations culturelles. Ce qui manque pour y parvenir, c'est la volonté politique paralysée par une cécité crispée et par la peur de perdre des votes. La France est confrontée à un double problème. Le premier pourrait s'intituler le 'dilemme républicain' pour refléter le 'dilemme américain' de Gunnar Myrdal cité par Christophe Bertossi. Transposé en France, il dévoile le décalage entre les idéaux républicains 'Liberté, Egalité et Fraternité' et la réalité sociale qui leur jette un démenti cuisant. Ce hiatus débouche sur le racisme et l'islamophobie puisqu'il faut bien trouver une justification aux inégalités de fait qui s'inscrivent contre les principes énoncés. Par ailleurs, la chute des Etats communistes et le discrédit qui en a résulté pour les idéaux socialo-communistes a entaché aussi la social-démocratie. La grande gauche parlementaire s'est repliée sur une république indifférenciée. Elle ne sait plus répondre par un projet alternatif clair, comme l'était la République Sociale de Jean Jaurès en opposition à la République des 'nantis', ou même par un projet plus révolutionnaire. Dans la France d'aujourd'hui, la gauche comme la droite, à quelques exceptions près, fait de la surenchère de loyauté vis-à-vis de la République; on distingue mal les uns des autres. Il en résulte une République vidée de sa substance et en porte-à-faux total

avec sa rhétorique. Il suffit que les termes République ou républicain soient évoqués pour qu'une paralysie sacro-sainte mette fin à toute discussion. Mais qui la République représente-t-elle et qui en bénéficie? Certainement pas les populations 'issues de l'immigration' à qui l'on demande de lui être fidèle, ni les autres laissés pour compte de la société française.

Ceci m'amène à un domaine d'intervention qui s'impose: celui qui procède du handicap social. Les immigrés et minorités ethniques ne sont pas seulement désavantagés par le handicap 'racial' mais aussi par le handicap 'social' de classe au même titre que les populations de pauvres blancs. Toute la reconnaissance culturelle du monde, bien que nécessaire, ne réussira pas à soulager la détresse des jeunes sans espoir d'avenir, victimes de l'échec scolaire et du chômage. Si la drogue et la délinquance sévissent dans les quartiers difficiles, il ne faut pas s'y méprendre, il s'agit de conséquences et non pas de causes, à l'encontre de ce que Nicolas Sarkozy prétend. Il faudrait par conséquent déployer un vaste programme destiné à remédier à cette situation. En Grande-Bretagne comme en France, les mesures adoptées se sont soldées par des succès mitigés et parfois par l'échec le plus complet suivant les régions, les secteurs et les populations. Ce programme social doit s'adresser à la fois aux minorités ethniques et aux pauvres blancs en prenant soin de conjurer une compétition dangereuse entre les groupes. Une approche claire et sans équivoque s'impose afin de prévenir un ressentiment éventuel de la part des blancs si des mesures mal comprises étaient perçues comme du favoritisme à l'égard des autres populations. Ce programme sera d'autant plus efficace que son élaboration et son application feront appel à la contribution des personnes et des groupes concernés. Des projets sociaux et éducatifs appuyés par des mentors ont donné de bons résultats

en Grande-Bretagne grâce à la coopération d'accompagnateurs et de médiateurs issus du même milieu que les populations dont ils s'occupent. Les parents eux-mêmes ont besoin d'être soutenus plutôt que châtiés.

Finalement, la lutte contre la discrimination s'impose. Dans une société où la discrimination et le racisme sont endémiques, il est impératif d'introduire des mesures efficaces destinées à les mettre en échec car la frustration et la rage qui en résultent sont autant de périls pour cette société. L'action conjuguée de certains secteurs politiques et des minorités ethniques a fini par construire en Grande-Bretagne des instruments législatifs et des politiques robustes dans ce domaine. Les directives européennes qui se sont inspirées du modèle britannique en imposent l'introduction dans tous les pays de l'Union Européenne. La France a donc entrepris cette tâche récemment, mais elle risque de ne pas aboutir au résultat souhaité étant donné le manque d'outils pour en assurer le succès et la faiblesse d'une législation qui s'applique uniquement à l'emploi et en partie au logement, tout en laissant libre cours à la discrimination dans d'autres sphères. Des instruments légaux plus exhaustifs sont nécessaires, comparables à la loi sur les Relations Raciales de 1976 et l'Amendement 2000 interdisant la discrimination dans tout le domaine public en Grande-Bretagne. De surcroît, il demeure presque impossible en France de démontrer la discrimination puisqu'on ne peut en comptabiliser les victimes, et donc de la sanctionner. Enfin, les sanctions restent souvent symboliques si bien que la peur du gendarme faisant défaut, les coupables de racisme et de discrimination ne sont pas inquiétés. Des sanctions exemplaires et effectives forment une des pierres angulaires de la lutte contre la discrimination, ainsi qu'une couverture plus grande par les médias des actes de discrimination. Il faut aussi mener des campagnes d'éducation sur ces questions.



En Grande-Bretagne, plusieurs éléments propices à la lutte contre la discrimination, ont donné des résultats probants. L'existence de la Commission pour l'Égalité Raciale fondée dès 1976 a doté la Grande-Bretagne d'une instance véritablement indépendante, aux prérogatives étendues, pourvue d'un gros budget ainsi que de pouvoirs de sanctions aiguisés. Elle peut en outre intenter des procès au nom de particuliers ou de collectivités. Les instances équivalentes en France sont loin du compte; le numéro 114, les CODAC et la HALDE semblent saisis d'impuissance devant la discrimination et le racisme. Leur indépendance, leur budget et leurs prérogatives restent bien insuffisants; la procédure judiciaire simplifiée en Grande-Bretagne demeure trop lourde en France.

La loi britannique de 1976 sur les Relations Raciales porte sur tout le domaine public et va bien au-delà de la loi française qui ne s'applique qu'à l'emploi et un peu au logement. Cette loi exige que les municipalités prennent à leur compte la question de l'égalité des chances. En outre, elle a été considérablement renforcée par l'amendement de l'an 2000 qui impose à toutes les institutions proposant un service public, non seulement le respect mais la promotion active d'une politique d'égalité des chances concernant l'emploi et la délivrance des services, sous peine de sanctions graves. Les mérites potentiels d'une telle loi sont apparus au moment de sa promulgation. Elle permet d'affirmer une volonté politique sans équivoque, d'accorder un soutien contre la pression sociale qui pourrait encourager la discrimination et d'agir dans le sens de la dissuasion. Elle offre un cadre légal pour que s'expriment et se résolvent les contentieux, octroie une protection contre la discrimination et finalement éduque toute la société grâce au débat ayant lieu avant,

pendant et après l'introduction de la loi. Pour que la loi ne reste pas lettre morte, il faut qu'il existe les moyens de la mettre en vigueur et la volonté politique d'appliquer les mesures nécessaires. En Grande-Bretagne, cela n'a véritablement eu lieu qu'après les émeutes des années 1980 qui ont fait pression sur les politiques publiques. C'est alors qu'ont été introduites des mesures, des structures et des mécanismes conçus pour assurer l'application de la loi contre la discrimination et contre le racisme. Pourtant, à l'heure actuelle, une nouvelle forme de racisme anti-musulman, l'islamophobie, apparaît et nécessitera des instruments ciblés.

Pour évoquer certains outils employés dans le cadre britannique, prenons l'exemple de la discrimination indirecte, la plus répandue, la plus pernicieuse mais aussi la plus insaisissable. Il est virtuellement impossible de la prouver sans comptabiliser les uns et les autres. Des procès spectaculaires ont pu le faire en Grande-Bretagne parce que l'identification ethnique avait été systématiquement répertoriée dans les institutions, dans les entreprises et dans le recensement des populations. Tout le corpus législatif et politique britannique fortifié par l'action des minorités ethniques a aménagé pour ces dernières un meilleur accès à l'emploi dans des secteurs diversifiés et parfois à des postes de cadres. De plus, le recensement national permet de montrer quelles sont les populations ethniques désavantagées suivant les critères de pauvreté. Le racisme et la discrimination n'ont pas été éliminés mais ils ont été combattus à une toute autre échelle qu'ils ne le sont en France. En effet, la discrimination directe en France perdure plus que souvent dans l'impunité, et la discrimination indirecte échappe à toute détection et à toute sanction. Il faudra absolument trouver un moyen de recenser employés et bénéficiaires de services suivant des catégories qui donnent lieu à la discrimination sur une base 'raciale'. Le recensement et la comptabilisation de

minorités victimes de discrimination 'raciale' constituent une condition *sine qua non* à la lutte contre la discrimination. En juillet 2006, une étude parue dans *Populations et Sociétés* indique que l'identification ethnico-raciale suscite le malaise chez beaucoup. Par ailleurs, il est probable qu'elle se heurterait à la culture politique française. Néanmoins, je suis convaincue qu'un recensement des discriminations peut être effectué en France. La solution à ce dilemme ne serait-elle pas de recenser, non pas l'identité ethnique mais les discriminations potentielles selon les critères stipulés dans le texte de la loi sur l'Emploi du 16 novembre 2001?

'L'origine, le sexe, la situation de famille, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé, le handicap, les caractéristiques génétiques, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'âge, les opinions politiques, les convictions religieuses, les activités syndicales, l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une 'race'.'

Pour établir un bon audit des discriminations, en analysant les données obtenues, il suffirait de proposer aux employés dans les institutions publiques et dans les entreprises privées un questionnaire anonyme comportant les catégories dictées ci-dessus dont ils jugent qu'elles pourraient les rendre victimes de discrimination. Si la liste est jugée trop longue elle pourrait se prêter à une simplification et à une diversification. Par exemple, sous la rubrique "ethnie, nation, race" le questionnaire pourrait demander de préciser laquelle est concernée. Rien n'empêche de le faire également à l'échelon national. En Grande-Bretagne, une comptabilisation des discriminations raciales par le menu est possible grâce aux données réunies au niveau de la région, de la ville, du quartier, de la municipalité et de l'entreprise, pour chaque

groupe ethnique, par sexe et par tranche d'âge. Ces données sont disponibles dans de nombreux domaines tels que l'emploi, les résultats scolaires, le logement, la santé, etc. Une solution pragmatique devra être formulée en France par les instances politiques. Les conséquences potentielles d'une non-action sont incontournables: la fracture sociale et le conflit violent déchireront la société française avec leur catalogue de conséquences politiques et sociales imprévisibles. Après tout, le préambule de la Constitution française ne garantit-il pas que la France 'assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion'? Les émeutes de l'automne 2005 ont peut-être réussi à susciter une prise de conscience. C'est le moment d'agir en conséquence.

Sur le plan du racisme et de la discrimination, la police joue un rôle symbolique et révélateur. En France comme en Grande-Bretagne, elle a été identifiée comme un catalyseur d'émeute par sa brutalité et les humiliations qu'elle inflige. Les Britanniques ont mis en place des dispositifs énergiques pour extirper le racisme policier. C'est une mission de longue haleine aux succès encore limités mais des améliorations se dégagent dans le domaine du langage et du traitement administré par les policiers aux minorités ethniques. En France, le racisme policier a été amplement prouvé. Une action d'envergure s'impose.

Un consensus se dégage en France qui reconnaît l'existence des discriminations. Mais il est nécessaire de les mesurer pour en élaborer les preuves. Les promesses non tenues de la part des autorités font augmenter les espoirs déçus et les frustrations. Il est urgent de forger un outil d'analyse permettant de mettre en place un moyen d'action.

La prise de conscience française que l'universalisme et la méritocratie ne réussissent pas à garantir l'égalité des chances ni à protéger contre la discrimination ouvre la porte à une réflexion plus innovatrice et audacieuse. Personne ne peut y perdre. En revanche, si une action décisive n'est pas rapidement engagée, l'expérience britannique nous enseigne que de nouvelles émeutes seront à la clef.